

Cote du document: EB 2010/100/R.12/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 13 a) i)
Date: 16 septembre 2010
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à la République de Guinée pour le

Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ulac Demirag
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2616
courriel: u.demirag@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Centième session
Rome, 15-17 septembre 2010

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	i
Carte de la zone du programme	ii
Résumé du financement	iii
Recommandation pour approbation	1
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Accord de financement négocié	7
Appendices	
I. Principaux documents de référence	1
II. Cadre logique	3

Sigles et acronymes

CNOPG	Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée
OP	Organisation paysanne
OPA	Organisation professionnelle agricole
PNAFA	Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles
PNDA	Politique nationale de développement agricole – Vision 2015
UNC	Unité nationale de coordination

Carte de la zone du programme

République de Guinée

Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA)



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.



République de Guinée

Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	République de Guinée
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du programme:	34,06 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	5,80 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,70 millions d'USD)
Montant du prêt du FIDA pour le projet 589-GN (en cours):	9,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,30 millions d'USD)
Cofinanceur:	Fonds de l'OPEP pour le développement international
Montant du cofinancement:	7,0 millions d'USD
Contribution du pays bénéficiaire du don:	3,50 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,50 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République de Guinée pour le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles, telle qu'elle figure au paragraphe 39.

Proposition de don à la République de Guinée pour le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) vise le développement de filières agricoles à fort potentiel économique et accessibles aux petits paysans. Le PNAFA est un programme national qui couvrira initialement la Guinée forestière et la Moyenne Guinée, avant d'être étendu à la Haute Guinée et à la Basse Guinée sous réserve de financements additionnels du FIDA et d'autres donateurs. Les organisations paysannes (OP) faitières seront sa principale porte d'entrée.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République de Guinée un don d'un montant de 5,80 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,70 millions d'USD) au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) afin de contribuer au financement du PNAFA. Ce financement est complété par un prêt en cours du FIDA qui finançait initialement le Projet de développement agricole durable en Guinée forestière, lequel a été restructuré et intégré au PNAFA. Les modifications y relatives ont été approuvées par le Conseil d'administration en avril 2009 (EB 2009/96/R.13).

Systeme d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Le montant requis, soit 8,70 millions d'USD, représente le premier engagement au titre de l'allocation de 20,3 millions d'USD fixée pour la République de Guinée pour les trois ans du cycle 2010-2012.

Corrélation avec les approches nationales sectorielles ou d'autres instruments de financement conjoints

4. Le programme proposé s'appuie sur la politique nationale de développement agricole – Vision 2015 (PNDA) ainsi que sur l'Initiative pour la fertilité des sols, le Schéma directeur de la petite irrigation et la politique foncière. Il répond à l'objectif de création de richesses pour une croissance au profit des pauvres inscrit dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté – phase 2 (DSRP-2). Il appuie notamment les orientations prioritaires relatives à l'intégration de filières de marché, grâce notamment à l'intensification et à la modernisation de la production agricole et de l'exploitation familiale. De plus, le PNAFA vient compléter le projet d'appui aux communautés villageoises – phase II, lequel accorde la priorité aux biens sociaux, à la décentralisation et à l'infrastructure rurale.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

5. Depuis 1980, la Guinée a déjà bénéficié de 11 prêts et d'un don du FIDA, pour un montant total de quelque 141 millions d'USD. La ponctualité du service de la dette a souvent posé des problèmes au Gouvernement guinéen. Ce nouveau financement sous la forme d'un don au titre du CSD n'affectera en rien la charge de la dette du pays.

Flux de fonds

6. L'État ouvrira auprès d'une institution financière agréée par le FIDA à Conakry: i) un compte d'avance sur lequel sera versé le don; et ii) un compte opérationnel en monnaie locale dans chaque région. Les comptes seront gérés conjointement (double signature) par le coordonnateur du programme et le responsable administratif et financier.

Modalités de supervision

7. Le FIDA assurera la supervision directe du projet ainsi que l'administration du don.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

8. Aucune dérogation n'est envisagée.

Gouvernance

9. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du don du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) la supervision directe par le FIDA; ii) des formations additionnelles sur les procédures du FIDA; iii) le renforcement de la qualité des manuels de procédure; iv) l'évaluation des cadres du programme sur la base d'indicateurs de performance; et v) la responsabilisation des OP dans le cadre de la mise en œuvre.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

10. Le PNAFAFA devrait toucher environ 50 000 familles, soit près de 300 000 personnes dans les régions de la Moyenne Guinée et de la Guinée forestière. Ce groupe cible est composé de paysans et de certains métiers artisanaux liés à l'agriculture ou à l'agroalimentaire dans les filières retenues, qui s'articulent en organisations de base et en organisations faitières.

Méthode de ciblage

11. La stratégie de ciblage du PNAFAFA comprend trois étapes: i) le choix des filières; ii) la sélection des organisations professionnelles agricoles (OPA); et iii) l'adoption de mesures de facilitation, d'autonomisation et de renforcement des capacités.

Participation

12. Deux catégories de ménages particulièrement vulnérables bénéficieront d'une attention particulière à travers des mesures de facilitation et d'autonomisation, à savoir: i) les femmes chefs de ménage; et ii) les jeunes diplômés ou déscolarisés et les démobilisés en Guinée forestière.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

13. L'objectif global du PNAFAFA est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres en Guinée. Son objectif spécifique est d'améliorer la productivité et la compétitivité des activités des ruraux pauvres grâce à la professionnalisation et à la responsabilisation de leurs organisations en relation avec le développement de filières agricoles porteuses.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

14. Le PNAFAFA s'inscrit dans le droit fil de la PNDA du Gouvernement guinéen ainsi que dans une logique de sécurité alimentaire et de lutte contre la hausse des prix des denrées vivrières de base. Il répond à l'objectif de création de richesses pour une croissance au profit des pauvres inscrit dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté – phase II (DSRP-2).

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

15. Le PNAFAFA est en harmonie avec le programme d'options stratégiques pour le pays 2009-2014. Sa conception, qui tient compte de l'expérience du FIDA en Guinée, contribue à la mise en œuvre du Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 en ce qui concerne quatre des six objectifs stratégiques – l'accès des ruraux pauvres aux techniques agricoles améliorées, aux services de production efficaces, aux marchés de produits agricoles et d'intrants, et au renforcement des capacités.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

16. Le PNAFAFA soutient les orientations prioritaires de la PNDA relatives à l'intégration des filières au marché, notamment l'intensification de la production agricole et la modernisation de l'exploitation familiale ainsi que la responsabilisation des OP en termes de maîtrise d'ouvrage, de représentativité et de durabilité.

Harmonisation avec les partenaires du développement

17. La recherche de synergies et l'instauration de partenariats avec les autres projets seront systématiquement encouragées. Un partenariat avec la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD), la Banque islamique de développement (BID), la FAO, l'Union européenne et d'autres donateurs sera recherché. Le PNAFAFA ne financera pas les activités déjà prises en charge par d'autres projets en faveur du même groupe cible.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

18. Le programme comprend trois composantes: i) appui aux OPA faitières et à leurs investissements; ii) appui institutionnel et financier; et iii) gestion des savoirs et coordination du PNAFAFA.
19. Les objectifs de la première composante sont les suivants: i) appuyer la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOGP) pour les aspects transversaux du développement des filières tels que la planification, la concertation sur les politiques sectorielles, le suivi-évaluation et la formation spécialisée des membres; ii) assister les OPA faitières (fédérations et unions) avec la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités économiques de développement des filières; et iii) faciliter l'accès du groupe cible aux infrastructures, aménagements et équipements, indispensables pour le développement de filières ciblées.
20. La deuxième composante a pour objectif la création d'un environnement favorable au développement des filières. Ainsi, le PNAFAFA: i) fournira un appui institutionnel aux services publics et mobilisera l'assistance technique pour la mise en œuvre des activités de développement des filières; ii) appuiera le développement de services financiers spécifiques; et iii) financera la consolidation des associations de services financiers (ASF) et l'établissement d'un lien avec les acteurs des filières.
21. La troisième composante vise: i) l'information et la sensibilisation des groupes cibles ainsi que la mise à profit des activités et méthodes mises en œuvre et le partage des savoirs; et ii) la coordination et la gestion du programme.

Catégories de dépenses

22. Les catégories de dépenses du don octroyé par le FIDA sont les suivantes:
i) travaux de génie civil; ii) véhicules, matériel et équipements; iii) formation, information et animation; iv) assistance technique et contrats de services; v) conventions avec les OPA; vi) lignes de crédit; vii) salaires; et viii) dépenses de fonctionnement.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

23. Le PNAFA sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, qui en sera le maître d'ouvrage. La concertation nationale sera assurée par un comité de pilotage au sein duquel les responsables des OP représenteront au moins 50% du quorum. La coordination sera assurée par une unité nationale de coordination (UNC) légère disposant de l'autonomie administrative et financière. Les OP faïtières auront des responsabilités de mise en œuvre. L'appui du PNAFA permettra aux OP de développer les filières ciblées, d'intensifier les services offerts à leurs membres et de faciliter leur autonomisation. Ce renforcement des OP faïtières doit assurer à terme la maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi que l'internalisation des services offerts aux membres.

Responsabilités en matière d'exécution

24. Le PNAFA confiera la maîtrise d'ouvrage des activités prévues dans le cadre de la première composante aux principales structures faïtières (unions, fédérations et confédération). Les deuxième et troisième composantes seront mises en œuvre par l'UNC du PNAFA. Afin de consolider les acquis des associations de services financiers (ASF), le PNAFA passera un contrat avec le Centre d'appui et de formation pour le développement (CAFODEC) - opérateur spécialisé et institution de microfinance -, dont les capacités seront renforcées dans le cadre du partenariat existant entre le FIDA et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et qui est en mesure de garantir une stratégie de retrait.

Situation des principaux accords d'exécution

25. Deux manuels d'exécution (sur les opérations et sur les aspects administratifs/financiers/comptables) et un plan provisoire de passation des marchés pour les premiers 18 mois ont été élaborés et seront finalisés au cours de l'atelier préparatoire. Le personnel clé de l'UNC a été recruté conformément aux procédures convenues.

Rôle de l'assistance technique

26. Une assistance technique nationale et internationale ponctuelle et spécialisée sera mise à disposition des OP faïtières pour l'accompagnement méthodologique en matière d'innovation, de développement des filières, de finance rurale et de toute autre activité jugée pertinente. Un contrat-cadre avec une institution internationale permettra de garantir un appui permanent aux plans stratégique et opérationnel.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

27. Le coût total du programme est de 34,06 millions d'USD sur six ans. Le FIDA financera le PNAFA grâce à un don de 8,7 millions d'USD et au reliquat du prêt 589-GN qui s'élevait à 13,3 millions d'USD. Le Fonds de l'OPEP pour le développement international contribuera au programme à hauteur de 7,0 millions d'USD. La contribution du gouvernement est estimée à 3,5 millions d'USD et celle des bénéficiaires à 1,5 million d'USD. Le FIDA explorera les possibilités de cofinancement du PNAFA par d'autres donateurs.

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

28. La professionnalisation des OP s'accompagnera d'une bonne gouvernance, d'une plus grande capacité d'autofinancement, d'une offre durable de services de qualité et d'une participation renforcée des agriculteurs. Les autres avantages générés par le programme au niveau des acteurs des filières seront les suivants: i) l'augmentation des revenus et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales grâce au renforcement de la productivité et de la compétitivité et à la création de nouvelles opportunités; ii) l'accès durable à des intrants et des semences de qualité; iii) la réduction des coûts de transaction et des pertes après récolte; iv) la création d'emplois en milieu rural grâce à la promotion de la transformation et du conditionnement; v) une meilleure pénétration des produits agricoles guinéens sur les marchés; vi) une meilleure maîtrise des logiques de marché grâce à des réseaux fiables de partenaires; et vii) l'augmentation du capital social des bénéficiaires.

Viabilité économique et financière

29. Les prévisions d'accroissement du rendement et de la rentabilité financière sont réalistes, comme le prouvent les expériences des OP en cours. Le taux de rentabilité économique interne du programme serait de 16%. Ce taux de rentabilité est satisfaisant, compte tenu du fait que les hypothèses de calcul sont très conservatrices. L'analyse démontre la robustesse de la rentabilité.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

30. Le PNAFAFA facilitera la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur les filières retenues ainsi que sur le rôle des OP. Il appuiera la constitution progressive, au sein de chaque filière, d'une masse critique et d'un réseau de compétences. Il s'agira à la fois de permettre aux OP faïtières, à la CNOFG, aux services techniques publics et aux opérateurs d'acquérir de nouvelles compétences, mais aussi de les encourager et de les aider à travailler de façon coordonnée.

Innovations en matière de développement

31. Le PNAFAFA est à différents égards novateur en Guinée dans la mesure où: i) il confie directement la maîtrise d'ouvrage des activités aux OP faïtières, contrairement à l'approche plus classique de recours à des prestataires de services privés ou associatifs; ii) il développe au sein des OPA des capacités d'appui-conseil; iii) il institutionnalise la concertation entre les acteurs des filières; iv) il intègre une stratégie de gestion des savoirs qui sera mise en œuvre par la CNOFG et l'UNC, et ce en étroite collaboration avec les autres projets du FIDA et FIDAFRIQUE; v) il améliore l'accès aux intrants grâce à la mise en place d'un mécanisme de financement au sein des OPA; vi) il encourage des partenariats entre le secteur privé et les grandes exploitations d'une part, et les petits paysans d'autre part; et vii) il instaure la concertation sur les politiques sectorielles à travers les structures faïtières, surtout la CNOFG.

Approche d'élargissement

32. La gestion et la diffusion des savoirs générés par le PNAFAFA reposera sur les acteurs suivants: i) les structures faïtières, la CNOFG et les réseaux régionaux des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA); ii) les projets du FIDA en Guinée et dans la sous-région ainsi que les initiatives régionales du FIDA, telles que FIDAFRIQUE, le Forum paysan et l'Initiative pour le repérage et le partage des innovations en Afrique de l'Ouest et du Centre; et iii) les autres partenaires du FIDA (FAO, Banque mondiale, Agence française de développement [AFD]).

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

33. La conception du PNAFA prend en compte les enseignements et les risques mis en évidence par d'autres projets du FIDA, notamment s'agissant des retards importants dans le démarrage des projets et des procédures de passation de marchés, de la faible capacité des opérateurs et des problèmes de recrutement, de la conception du système de suivi-évaluation et de l'organisation des enquêtes de référence.

Classification environnementale

34. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B dans la mesure où il aura des effets neutres ou légèrement positifs sur l'environnement et la préservation des ressources naturelles. L'augmentation de la production agricole aura pour moteur l'augmentation des rendements grâce à l'amélioration variétale et à l'adoption de meilleures pratiques culturales, à une meilleure gestion de l'eau, au renforcement de l'accès au marché ainsi qu'à l'utilisation de quantités limitées d'engrais.

K. Durabilité

35. La durabilité à long terme des réalisations du PNAFA est élevée. Le partenariat avec les OP – structures existantes et pérennes, représentatives et supportées par la base paysanne – comme maître d'ouvrage délégué ainsi que le renforcement des OP dans les domaines technique, commercial et organisationnel permettront de pérenniser les acquis. Il s'agit d'ailleurs là d'une approche testée dans d'autres projets et d'autres pays.

II. Instruments juridiques et autorité

36. Un accord de financement entre la République de Guinée et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
37. La République de Guinée est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
38. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

III. Recommandation

39. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Guinée un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) d'un montant équivalant à cinq millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (5 800 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles"

(Négociations conclues le 13 septembre 2010)

Numéro du don: _____

Nom du programme: Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) ("le programme")

La République de Guinée ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

A) Le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don supplémentaire pour le financement du Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles – prêt FIDA No. 589-GN (anciennement Projet de développement agricole durable en Guinée forestière) signé entre la République de Guinée et le Fonds le 27 janvier 2003 et amendé le 16 décembre 2009, afin d'en intensifier l'impact.

B) Le Bénéficiaire entend obtenir du Fonds OPEP pour le développement international (OFID) ("le Fonds de l'OFID") un prêt pour contribuer au financement du programme d'un montant en principal approximatif de sept millions dollars des États-Unis (7 000 000 USD) aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre le Bénéficiaire et le Fonds de l'OFID ("l'Accord de prêt de l'OFID").

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document. L'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du don est de 5 800 000 DTS.
2. L'année fiscale débute le 1^{er} janvier.
3. Le programme utilisera un compte spécial et un compte d'opération qui seront ouverts à cet effet auprès d'un établissement bancaire pour les opérations financées par le don dans le cadre du programme.
4. Le Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins du programme pour un montant de 3 513 400 USD représentant l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant à la fois le programme financé par le présent don et par le prêt FIDA No. 589-GN, qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des chèques tirés sur le Trésor.

Section C

1. L'agent principal du programme est le Ministère en Charge de l'Agriculture (MA) du Bénéficiaire.
2. La date d'achèvement du programme est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du don et la supervision du programme.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la section 4.02 b) des Conditions générales.
 - a) Le remboursement de tout montant non justifié relatif au compte spécial du prêt FIDA No. 589-GN pour le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) anciennement Projet de développement agricole durable en Guinée forestière (PRODAD-GF);
 - b) La mise à disposition en bon état de fonctionnement du mobilier, du matériel, des équipements et des véhicules du PNAFA anciennement PRODAD-GF et des bâtiments et équipement non réformés du Programme de réhabilitation agricole et d'appui au développement local au Fouta Djallon (PRAADEL); et
 - c) La mise à jour du Manuel des procédures administratives, financières et comptables du programme (le Manuel).

2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont les titres et adresses figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de
développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

Ministère de l'Économie et des Finances
B.P. 707
Conakry, Guinée

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

Pour le Fonds

Pour le Bénéficiaire

Annexe 1

Description du programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du programme

1. *Zone du programme.* Le programme est un programme national, qui couvrira initialement la région de la Guinée forestière (sept préfectures) et la Moyenne Guinée (régions administratives de Labé et Mamou). La Zone du programme sera élargie afin de couvrir l'ensemble du territoire national au moyen de financements supplémentaires.
2. *Population cible et groupes cibles prioritaires.* Le groupe cible prioritaire du programme est constitué des producteurs agricoles organisés en Organisations professionnelles agricoles (OPA) et caractérisé par: a) des faibles rendements et niveaux de productivité et de compétitivité; b) un faible accès aux équipements et infrastructures de production, transformation et commercialisation; c) une faible superficie exploitée de façon extensive; d) une certaine insécurité alimentaire en période de soudure, souvent due à une mauvaise gestion de l'eau. Parmi ces ménages pauvres, trois catégories sont particulièrement vulnérables et devront susciter une attention particulière: les femmes chefs de ménage, les jeunes diplômés ou déscolarisés et les démobilisés en Guinée forestière.
3. *But.* Le but du programme est d'améliorer de façon durable les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres en Guinée.
4. *Objectif.* L'objectif du programme est d'améliorer la productivité et la compétitivité des activités des ruraux pauvres à travers une professionnalisation et une responsabilisation de leurs organisations dans le développement des filières agricoles porteuses.
5. *Composantes.* Le programme comprend les composantes suivantes:

Composante A. Appui aux OPA et à leurs investissements

La composante sera mise en œuvre par les organisations faïtières paysannes et articulée autour de trois sous-composantes dont les objectifs sont: a) d'appuyer la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOP-G) pour la mise en œuvre des aspects transversaux de développement des filières (planification, suivi-évaluation (SE) participatif, dialogue sur les politiques sectorielles, recherche-action); b) d'assister les fédérations et unions avec la planification et la mise en œuvre des activités économiques de développement des filières; c) de faciliter l'accès aux infrastructures, aménagements et équipements nécessaires. Les Plans de travail annuels (PTA) des organisations faïtières constitueront la base d'une demande d'appui et seront consolidés dans le Programme de travail et budget annuel (PTBA) du programme.

Sous-composante A1. Appui à la CNOP-G

Le programme signera un contrat de partenariat avec la CNOP-G aux niveaux national et régional. Les activités à réaliser dans le cadre de cette sous-composante seront les suivantes:

- a) Tenue du Conseil agricole régional (CAR) qui regroupe l'ensemble des acteurs de la région intervenant dans le secteur agricole.

- b) Tenue de mini CAR qui se limitent aux acteurs d'une filière et qui permettront d'alimenter la réflexion pour les Plans de développement des filières.
- c) Études et organisation de plateformes de concertation pour accroître le dialogue sur les politiques sectorielles et assurer le plaidoyer des paysans.
- d) Formations transversales.
- e) Élaboration d'un plan d'action genre spécifique aux filières choisies.
- f) Élaboration d'une stratégie de sécurisation foncière des petits producteurs.
- g) Coordination de la recherche-action en faveur de leurs membres.
- h) Activités de communication et de gestion des savoirs.

Sous-composante A2. Appui aux activités économiques des OPA faitières

Les fédérations et unions des acteurs des filières seront les partenaires privilégiés pour la mise en œuvre des activités de développement des filières. L'appui du programme à ces organisations faitières permettra de consolider et d'intensifier les services d'appui déjà offerts à leurs membres de manière insuffisante, ainsi que faciliter leur autonomisation. Les catégories d'appui éligibles au niveau des fédérations, unions sont les suivantes:

- a) La structuration des unions et fédérations concernées, ainsi que la préparation, la mise en œuvre et suivi des PTA.
- b) Les formations diverses des cadres des OPA (vie associative, gestion, genre, suivi et évaluation), l'alphabétisation fonctionnelle surtout pour les femmes.
- c) L'appui-conseil de proximité des petits producteurs et la mise en place d'un réseau de paysans relais.
- d) La multiplication et diffusion de semences améliorées par les paysans multiplicateurs, la mise en place de pépinières villageoises de l'hévéa et de palmier à huile, l'importation des semences de qualité, la multiplication de semences de base.
- e) La mise en place des systèmes d'approvisionnement en intrants agricoles; le programme financera une ligne de crédit pour la Fédération des paysans du Fouta Djallon (FPFD), qui a démontré déjà une expérience dans la matière. Avec les autres unions/fédérations, des activités pilotes à petite échelle seront organisées à partir de l'année 3 et élargies en fonction des indicateurs de bonne gouvernance.
- f) L'appui au développement des systèmes de récolte/post-récolte, transformation, conditionnement, commercialisation.
- g) Des stages pour les jeunes afin de les professionnaliser.
- h) La recherche-action et des essais agronomiques ou technologiques, indispensables au développement des filières, à la demande des OPA (identification, mise en œuvre des protocoles de recherche et vulgarisation des résultats), en partenariat avec l'Institut de recherche agricole en Guinée.
- i) L'audit organisationnel des OPA faitières engagées comme maître d'œuvre délégué.

Sous-composante A3. Infrastructures, aménagements et équipements productifs

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante seront les suivantes:

- a) Construction de nouvelles infrastructures, réhabilitation de périmètres aménagés fortement dégradés et formation des producteurs à la gestion et l'entretien des périmètres. À ce titre, le programme financera: i) les services de prestataires pour les études de la situation de référence, les études de faisabilité incluant une évaluation des impacts environnementaux et sociaux; ii) les travaux de génie civil; iii) les études techniques et la supervision des travaux, les audits financiers et comptables. Les OPA bénéficiaires seront sollicitées pour apporter une contribution.
- b) Mise en place des infrastructures rurales d'appui au développement des filières agricoles. Les infrastructures éligibles aux subventions sont notamment: i) les magasins de stockage et de conditionnement, ainsi que la mise aux normes d'anciens magasins; ii) les infrastructures de commercialisation; iii) les sièges de certaines OPA. Les OPA bénéficiaires seront sollicitées pour apporter une contribution.
- c) Acquisition des équipements clés, nécessaires pour la modernisation des filières ciblées et adaptés aux besoins des petits exploitants. Chaque année, une liste des équipements éligibles sera approuvée par le CAI. La liste comprendra trois catégories: équipements légers, équipements moyens et équipements lourds.
- d) Réhabilitation et entretien de pistes d'accès et des ouvrages de franchissement aux périmètres exploités, aux infrastructures et zones de production ciblées pour le développement des filières. Dans le souci de créer des richesses à la base et de pérenniser les pistes rurales, le programme cherchera à ce titre, autant que possible, à réaliser les travaux par des techniques de travaux à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) en relation avec la Direction nationale des pistes rurales (DNPR).

Composante B. Appui institutionnel et financier

La composante a pour objectif de créer un environnement favorable au développement des filières, à travers les activités suivantes:

Sous-composante B1. Appui institutionnel

Les services techniques de tous les ministères dont les activités ont un impact significatif sur la performance du PNAFAFA pourraient être considérés pour un appui institutionnel.

Un partenariat sera établi avec le Système d'information sur les prix agricoles en Guinée (SIPAG) afin de poursuivre et pérenniser la collecte des informations sur les prix et les marchés des produits agricoles et des intrants, ainsi que leur diffusion via la radio rurale; de même que la mise en place d'un observatoire sur les prix.

Une assistance technique nationale et internationale ponctuelle et spécialisée sera mise à disposition des organisations faïtières pour l'accompagnement méthodologique en matière d'innovation, de développement des filières et de finances rurales, et toute autre activité jugée pertinente. De plus, un contrat cadre avec une institution internationale permettra de garantir un appui permanent sur le plan stratégique et opérationnel.

Sous-composante B2. Développement de services financiers spécifiques

Afin de faciliter l'accès aux intrants et équipements, le programme adoptera une stratégie différenciée en fonction des groupes cibles, leurs capacités financières et les types d'objets de financement. Pour ce faire, le programme envisage la mise en place de mécanismes de financement à coûts partagés, et de faciliter l'agroleasing et le crédit direct en partenariat avec les institutions financières opérant dans la zone d'intervention. Le programme répliquera également la mise en place d'une ligne de crédit spécifiquement pour la PPF, afin de financer l'importation des semences de pommes de terre et d'oignons, ainsi que des engrais.

Sous-composante B3. Consolidation des services financiers de proximité

Ce volet a pour objectif la viabilité des Associations de services financiers (ASF), créées par le PRODAD-GF et le PRADEL, en vue de capitaliser les résultats (34 ASF) et de garantir la fourniture durable de services financiers de proximité sur leurs segments de marché.

Composante C. Gestion des savoirs et coordination du programme

Sous-composante C1. Communication, gestion des savoirs et visibilité

L'objectif de la sous-composante est i) d'informer et sensibiliser les groupes cibles; ii) d'appuyer la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre dans le cadre du programme et de partager les savoirs. Les activités menées dans le cadre de cette sous-composante seront les suivantes:

- a) Sensibiliser/informer les populations et OPA quant aux activités du programme.
- b) Des activités de communication et la couverture d'événements ponctuels.
- c) Des partenariats pour les activités de partage des savoirs (documenter et diffuser les bonnes pratiques et leçons des projets/programmes).
- d) Un site Internet sera développé avec des liens avec *FIDAFRIQUE*, *Farmers Forum* et le *Portail sur la pauvreté rurale* du Fonds.
- e) En vue d'accroître sa visibilité, le programme s'attachera à produire des supports d'information multimédias.

Sous-composante C2. Coordination

L'objectif de la sous-composante est de mettre en œuvre efficacement les composantes du programme, dans un souci d'une responsabilisation et autonomisation des organisations faïtières. Pour ce faire, elle prendra en charge:

- a) L'établissement et le fonctionnement de l'Unité nationale de coordination (UNC) basée à Conakry, les antennes régionales de N'Zérékoré et de Labé, y compris les frais de formation du personnel et l'aménagement et équipement des bureaux.
- b) L'assistance technique spécialisée pour améliorer l'efficacité de la coordination, de la gestion financière, du contrôle interne de la gestion, de la programmation annuelle et du suivi-évaluation.
- c) L'audit externe annuel des comptes du programme.

- d) L'enquête de référence, l'évaluation à mi-parcours et en fin d'exécution, la mission de l'examen à mi-parcours organisée conjointement par le Bénéficiaire et le Fonds, la rédaction du rapport d'achèvement.
- e) La mise en place et le fonctionnement des activités de suivi-évaluation (ressources humaines, matérielles, financières, études thématiques, enquêtes, etc.).

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

1. Comité de pilotage (CP)

1.1. *Établissement.* Le Bénéficiaire crée un CP au niveau national par acte administratif de l'autorité compétente.

1.2. *Composition.* Le CP sera présidé par le MA. Il comprendra entre autres: a) les ministères du Plan, de l'Économie et des Finances, de la Décentralisation et du Développement Local et du Commerce; b) l'UNC et les antennes régionales du programme; c) les représentants des Organisations paysannes (OP); d) les représentants des opérateurs économiques; e) un représentant du Fonds. Les *leaders* des OP représenteront au moins 50% du quorum du CP.

1.3. *Responsabilités.* Le CP assumera les responsabilités suivantes: a) superviser l'état d'avancement du programme et veiller au respect de ses objectifs et de sa stratégie d'intervention; b) approuver les rapports annuels d'exécution; c) valider les PTBA; d) examiner et approuver les rapports d'audit; e) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; et f) veiller à la cohérence des PTBA avec les politiques et projets/programmes en cours. Le CP se réunira deux fois l'an pour valider le rapport d'activités de l'année achevée et le PTBA de l'année à initier. L'UNC assurera le secrétariat du CP.

2. Comité d'approbation des interventions (CAI)

2.1. Un CAI sera mis en place au niveau de chaque région naturelle de la Zone du programme pour recevoir et valider l'éligibilité au financement du programme des interventions de la sous-composante A2, proposées par les OPA faïtières. Le CAI sera présidé par un représentant de la CNOP-G nationale. Il sera composé: a) des représentants des OPA; et b) des représentants du Ministère en Charge de l'Agriculture (MA). L'UNC participera aux sessions des CAI et en assurera le secrétariat.

3. Cadres régionaux de concertation

3.1. *Établissement.* Ces plateformes de discussion seront établies et organisées par la représentation régionale de la CNOP-G.

3.2. *Responsabilités et composition.* Les cadres régionaux de concertation rassembleront les représentants des OPA et opérateurs économiques privés, impliqués dans les filières considérées, Communautés rurales de développement (CRD), organisations non gouvernementales (ONG) et projets intervenant dans les filières, directions régionales des ministères techniques concernés, et antennes régionales du programme. L'objectif est de partager les expériences de terrain, rechercher des complémentarités, harmoniser les approches, réfléchir sur une stratégie d'organisation et de professionnalisation des acteurs des filières.

4. Unité nationale de coordination (UNC)

4.1. *Établissement.* Le Bénéficiaire crée une UNC par acte administratif de l'autorité compétente. L'UNC sera basée à Conakry, avec des antennes dans chaque région de la Zone du programme (initialement à Labé pour la Moyenne Guinée et à N'Zérékoré pour la Guinée forestière).

4.2. *Composition.* Au niveau national, l'UNC comprendra le personnel suivant: a) un Coordonnateur national; b) un Responsable administratif et financier (RAF); c) un Comptable; d) un Responsable programmation, suivi et évaluation (RPSE); e) un assistant suivi-évaluation; f) un Chargé de la communication, gestion du savoir et visibilité; et g) deux secrétaires. L'UNC disposera du personnel d'appui nécessaire. Au niveau des antennes régionales, chaque antenne comprendra un Coordinateur régional, un Responsable régional de programmation, suivi et évaluation, un Comptable, une secrétaire et le personnel d'appui.

4.3. *Responsabilités.* L'UNC aura la responsabilité de la mise en œuvre des activités du programme, qui comprennent: a) la consolidation et le suivi de la mise en œuvre des PTBA; b) l'accompagnement des OPA; c) la mise en place d'une stratégie de communication et de capitalisation des savoirs; d) la coordination, le suivi des activités, résultats et impacts; e) l'organisation de la tenue des CP et des CAI; f) la signature des protocoles de partenariat avec les OPA et les autres partenaires; g) la gestion administrative et financière du programme; h) la supervision et évaluation du travail des prestataires de services et des partenaires du programme; i) le suivi de la prise en compte de l'inclusion des plus vulnérables, de l'équité et du genre; j) la prise en compte de la protection de l'environnement; k) la mobilisation de l'assistance technique; et l) l'interface entre les acteurs de la mise en œuvre, l'administration et les bailleurs de fonds.

B. MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES

5. Partenariats techniques pour la mise en œuvre de la Composante A

Le choix des OPA partenaires (unions, fédérations) se fera à partir de critères précis définis dans le Manuel. Au niveau de chaque OPA partenaire, un chargé de programme, responsable du suivi des opérations inhérentes à la collaboration avec le programme, sera identifié.

Dès le démarrage, mais en fonction de leur niveau de maturité, les OPA partenaires seront responsables de: a) l'élaboration de leur Plan d'orientation et d'action (POA) et PTA sur la base desquels seront identifiées les activités éligibles; b) l'information et la sensibilisation de leurs groupements de base; c) le recrutement, le suivi et l'évaluation des prestataires de services pour la mise en œuvre des activités retenues; d) la participation aux cadres de concertation (CAR, mini CAR); e) la mise en place d'un mécanisme de suivi interne des réalisations, de mesure du degré de satisfaction des groupements, ainsi que la rédaction des rapports d'activités semestriels et annuels destinés à rendre compte devant leur Assemblée générale et l'UNC du programme.

Sous-composante A1. Le programme signera un contrat de partenariat avec la CNOP-G au niveau national et régional. La CNOP-G organisera les CAR et les mini CAR, des ateliers participatifs de SE, des activités de gestion des savoirs et certaines formations transversales. La CNOP-G régionale et la Maison régionale des organisations professionnelles agricoles (MAROPA) assureront l'encadrement des fédérations et unions et l'appui à la préparation des POA/PTA.

Sous-composante A2. Les OPA (unions, fédérations) et la MAROPA seront les maîtres d'œuvre délégués de la sous-composante. En fonction de la nature des actions à réaliser et de leur capacité interne, les OPA contracteront directement les prestataires de services, nécessaires pour la mise en œuvre des activités. En cas contraire, l'UNC s'en chargera. L'accompagnement régional sera assuré par les antennes du programme, la CNOP-G régionale et/ou la MAROPA.

Sous-composante A3. Pour la réalisation des travaux d'aménagement hydro-agricoles, des pistes agricoles, ouvrages et infrastructures, le programme aura recours à des prestataires de services privés à qui seront confiés l'animation, les études techniques, socio-économiques, environnementales et foncières, la réalisation et le contrôle des travaux et la fourniture des équipements. Les OPA assumeront la responsabilité de la maîtrise d'œuvre, si nécessaire avec l'appui de l'UNC. Les structures régionales et préfectorales, en l'occurrence le Bureau technique du génie rural (BTGR), la Section préfectorale du génie rural ainsi que le Bureau régional des pistes rurales (BRPR) et la Section préfectorale des pistes rurales, chacun en ce qui le concerne, assurera l'encadrement technique adéquat des OPA, la supervision et la contre-expertise des dossiers d'offres de service. Les prestations liées aux études et aux travaux seront confiées à des prestataires de services privés tels des consultants indépendants, des ONG et des bureaux d'études, des tâcherons aménagistes et des entreprises locales. L'UNC signera des conventions avec les services techniques de l'administration (BRPR pour les pistes, BTGR pour les aménagements des bas-fonds et les infrastructures rurales). En fonction des besoins supplémentaires l'UNC recrutera des experts nationaux et internationaux.

Le partenariat avec le BRPR et le BTGR permettra une programmation rationnelle des interventions. Le BRPR assurera également la coordination avec le Projet national d'infrastructures rurales II (PNIR II), dont il est le maître d'œuvre délégué.

6. Partenariats techniques pour la mise en œuvre de la Composante B

Pour la consolidation des acquis des ASF, le programme recrutera un opérateur spécialisé (institution de micro-finance), dont les capacités seront renforcées dans le cadre du partenariat existant entre le Fonds et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et qui est en mesure de garantir une stratégie d'exit. Une concertation avec tout autre bailleur de fonds finançant des ASF sera indispensable. L'assistance technique nécessaire sera mobilisée. S'agissant de l'information sur les prix et marchés, un accord de partenariat sera signé avec le SIPAG, dont le programme financera le fonctionnement.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation des fonds du don.* Le tableau ci-dessous détermine les catégories de dépenses autorisées financées par le don, l'affectation des montants du don à chacune des catégories et le pourcentage du montant des dépenses pour chaque article devant être financées dans chacune des catégories:

Catégorie	Montant du don affecté (Exprimé en DTS)	% des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil	140 000	100% Hors taxes
II. Véhicules, matériel, équipements	200 000	100% Hors taxes
III. Formation, information, animation	200 000	100% Hors taxes
IV. Assistance technique et contrats de services	1 030 000	100% Hors taxes
V. Conventions avec OPA	2 550 000	100% Hors taxes
VI. Ligne de crédit	320 000	
VII. Salaires et indemnités	520 000	100% Hors taxes
VIII. Fonctionnement	260 000	100% Hors taxes
IX. Non alloué	580 000	
TOTAL	<u>5 800 000</u>	

2. *Définitions particulières.* Pour les besoins de la présente Annexe, les termes suivants ont le sens précisé ci-après:

"Génie civil" exclut les dépenses pour les infrastructures prévues à la sous-composante A3 et une partie des dépenses pour la supervision et les études relatives à ces infrastructures.

"Assistance technique et contrats de services" exclut les dépenses prévues à la sous-composante A3.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le Fonds a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le programme:

1. *Suivi et évaluation.* Le programme, en collaboration avec le Bureau de stratégie et de développement (BSD)/MA et la CNOP-G, établira un système de SE conforme aux exigences du Bénéficiaire et du Système de gestion des résultats et de l'impact du Fonds (SYGRI). Le système de SE sera basé sur:

- a) Un suivi interne permanent, basé sur: i) les rapports de suivi des faitières et opérateurs concernés et du BSD/MA en étroite collaboration avec les directions régionales de l'agriculture; ii) un suivi participatif permanent par les cadres de concertation (CAR et mini CAR), organisé par la CNOP-G.
- b) Un atelier annuel d'auto-évaluation, organisé par la CNOP-G et l'UNC afin de faire le point sur les réalisations, d'évoquer les problèmes rencontrés et solutions apportées.
- c) Un suivi périodique sera effectué au moins deux fois par an par les représentants des ministères concernés dans la mise en œuvre du programme. Les frais de missions seront à la charge du programme.
- d) La supervision assurée par le Fonds, avec une forte implication de l'Équipe de gestion du pays comprenant le BSD du MA et les représentants des autres ministères concernés, les directeurs des projets en cours du Fonds, de même que des représentants des OPA. Le Fonds effectuera deux missions de supervision par an, ainsi que deux ou trois missions de contrôle de gestion. Des frais de missions des participants sont prévus.
- e) Des enquêtes de référence au démarrage et à la fin du programme, des analyses de filières, ainsi que des études ponctuelles; ce travail sera confié aux structures externes, recrutées par l'UNC.
- f) Un examen à mi-parcours, et un rapport d'achèvement du programme. L'examen à mi-parcours sera effectué conjointement par le Fonds et le Gouvernement à la fin de la troisième année.

2. *Recrutement.* Le recrutement des cadres principaux du programme, soit: le Coordonnateur national; le RAF; le Comptable et le RPSE se fera par appel à candidature publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Bénéficiaire excluant toute discrimination, et sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du programme. Le recrutement des cadres principaux et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le Manuel. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme.

Principaux documents de référence

Documents clés du pays

Ministère de l'Agriculture, d'Elevage, de l'Environnement, des Eaux et du Forêt (MAEEF), Politique nationale de développement agricole – Vision 2015, juillet 2007

Ministère de l'Economie et des Finances et du Plan (MEFP), Document de stratégie de réduction de la pauvreté – DSRP 2 (2007-2010), Août 2007

Documents clés du FIDA

FIDA Cadre stratégique 2007-2010.

Document d'options stratégiques pour le Programme-Pays (COSOP). Document provisoire, FIDA, Mai 2008.

Document de conception de programme et dossiers clés.

IFAD learning notes.

Documents additionnels de référence

« Synthèse des actions de l'AFD en appui à la Fédération des Paysans du Fouta Djallon » Mathilde Cavalier (non daté)

« Plan d'action pour développement agricole durable en Moyenne Guinée », MAEF, Kaba Camara, Adamou Camara, Chérif Bah, Décembre 2006

« Analyse diagnostic de la filière fonio en Guinée », BCEPA/PASAL, Septembre 1999.

« Intensification de la production de pomme de terre au Fouta Djallon », FAO, 2007

« Amélioration de la compétitivité de la filière fonio en Afrique de l'Ouest », UE, 2006

« Bulletin trimestriel– Prix et marchés de produits agricoles, octobre à décembre 2007 » SIPAG, Mai 2008.

Bulletins d'informations « Echo rural » de l'ACA, n°066 / 067 / 069

« Le stockage et la conservation de la pomme de terre de consommation au Fouta Djallon », Atelier Proplant 2007, Dr Maxime Kamano / IRAG, Novembre 2007.

« Situation de la filière pomme de terre en Guinée », Atelier Proplant 2007, Dr Maxime Kamano / IRAG, Novembre 2007.

« Etude sur les filières et créneaux porteurs dans la zone d'intervention du projet de développement social durable en haute et Moyenne Guinée (PDSO) » ISADES-SARL, 2007.

« Diagnostic des systèmes d'information existants et formulation de stratégies d'information agricole et alimentaire pour l'aide à la décision du MAEEEF », MAEEEF/IRAM/JFDetry, mai 2008

« Activités de commercialisation de la FPDF : capitalisation du vécu et perspectives » K.Diallo, M. Barry, V. Beauval, non daté.

« Atelier PROPLANT », Dr Maxime Kamano / IRAG, Novembre 2007.

« Recensement national de l'agriculture, RNA, campagne 2000-2001 », MAEEF, mai 2004

« Analyse-diagnostic de l'aval de la filière maïs en Guinée », BCEPA/PASAL, Novembre 2000

« Développement de la commercialisation et de l'exportation de produits agricoles de Guinée – Projet GIN/05/492A » CCI/CNUCED/OMC, Mars 2006.

« Etude sur les technologies améliorées de conservation et de transformation des produits agricoles en Basse Guinée Nord », S.F. Camara/PADER-BGN, décembre 2007

« DYNAFIV, Programmation 2007, Rapport technique » DYNAFIV, Janvier 2007.

« Aide mémoire de la mission de supervision Projets CGN1120 « Appui au développement de la filière en Basse Guinée », et CGN3003 DYNAFIV, AFD, Mai 2008

« Note de capitalisation sur la filière riz en Guinée », DYNAFIV, mai 2004

Manuel d'opérations et de procédures.

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
Objectif du Programme FIDA	(* Indicateurs SYGRI)		
Améliorer les revenus des petits paysans et pauvres ruraux en Guinée	<ul style="list-style-type: none"> - Ménages dont l'indice d'accumulation de biens a augmenté * - Ménages bénéficiant d'une plus grande sécurité alimentaire * - Prévalence de la malnutrition infantile (garçons/filles) * 	<ul style="list-style-type: none"> - DSRP - Rapport d'évaluation d'impact - Statistiques nationales 	
Objectif spécifique du PNAFA			
Améliorer la productivité et la compétitivité des activités des ruraux pauvres à travers une professionnalisation et une responsabilisation de leurs organisations dans le développement des filières agricoles porteuses.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de paysans faisant état d'une augmentation de leur production/rendement (par sexe et par spéculation) * - Volumes commercialisés par les OPA - Parité : prix local – prix du produit importé - Rapport : prix au producteur/consommateur - Niveau de maturité des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Situation de référence et évaluations à mi-parcours et à l'achèvement - Enquêtes thématiques et analyses - Evaluation maturité OPA - Rapports des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité macro-économique - Les mesures politiques prises par le Gouvernement ne vont pas à l'encontre du développement des filières appuyées
COMPOSANTE A : APPUIS AUX OPA FAITIÈRES ET LEURS INVESTISSEMENTS			
Réalisation A.1 CNOP-G aux niveaux national et régional garantit les services transversaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de politiques appropriées promulguées * - Planification et coordination respecte le timing; 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Rapports de la CNOP-G 	
Réalisation A.2. Les OPA faitières et leurs membres développent les filières ciblées.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de paysans ayant adopté les technologies recommandées et inséré dans les filières ciblées * - Evolution des productions et volumes commercialisés - Evolutions des intrants améliorés utilisés - Nombre d'OPA opérationnelles (par type et par activité) * 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Rapports des OPA - Rapports des ateliers d'auto-évaluation participative 	<ul style="list-style-type: none"> - Rentabilité économique des filières choisies - Accès durable des OPA à des financements
Réalisation A.3: L'accès aux infrastructures, aménagements et équipements est facilité.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hectares aménagés et cultivés * - Nombre d'infrastructures en service (par type) * - Zones désenclavées * - Nombre et type d'équipements en service 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Rapports des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> - Les périmètres irrigués sont bien entretenus
COMPOSANTE B : APPUI INSTITUTIONNEL ET FINANCIER			
Réalisation B.1. Les services publics offrent des services de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Techniciens du MAE impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E 	
Réalisation B.2 Des informations sur les prix sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence de diffusion des informations sur les prix/marchés - Les analyses sont produites 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E 	
Réalisation B.3 Des services financiers de développement des filières sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Encours de crédit/agroleasing - Encours au crédit ASF 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E - Rapports des institutions financières 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle ASF est viable.
COMPOSANTE C : GESTION DES SAVOIRS ET COORDINATION DU PROGRAMME			
Réalisation C1: Les expériences du PNAFA et du portefeuille du FIDA sont partagées	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité du PNAFA et du FIDA - Nombre d'innovations répertoriées et documentées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de S-E 	
Réalisation C.2: Mise en œuvre efficace du Programme	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de décaissement des fonds * - Taux d'exécution du PTBA 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de supervision - Rapports de S-E 	<ul style="list-style-type: none"> - Le comité de pilotage se réunit régulièrement